



N/Réf : UCB/R/KM/ /2022

6 Juillet 2022

A Monsieur le Gouverneur de Province du Sud-Kivu

Copie pour information :

- A Monsieur le Ministre Provincial des Infrastructures, Reconstruction et Travaux publics
- Au Commissaire Provincial de la Police Nationale Congolaise (PNC)
- A Monsieur le Directeur Provincial de l'Office des Voiries et Drainage (OVD)
- A Monsieur le Maire de la Ville de Bukavu

Tous à Bukavu

Objet : Sécurisation et contrôle du trafic sur le tronçon Place de l'Indépendance – Lycée Wima – Karhale

Excellence Monsieur le Gouverneur,

La Ville de Bukavu connaît ces derniers temps un bon nombre d'accidents malheureux qui, en votre qualité de numéro un de la Province, ne vous laissent pas indifférent. Le dernier et très tragique accident du 28.06.2022 s'est produit à l'entrée menant vers le Campus de Bugabo et non loin du Campus Mgr. Mulindwa (en construction) de l'Université Catholique de Bukavu (UCB). Vu le nombre élevé de piétons et de véhicules qui passent à cet endroit, vus la vitesse souvent élevée de certains véhicules et les arrêts qui s'y produisent à l'occasion de multiples stationnements désordonnés, le risque d'accidents reste élevé à cet endroit ainsi qu'à d'autres points sur le tronçon de la route urbaine stratégique allant de la Place de l'Indépendance à Karhale en passant par le Lycée Wima. Il est opportun et de notre devoir de citoyen de saisir, au nom de l'UCB, votre autorité au regard du risque persistant. Aussi sollicitons-nous de votre part une attention particulière au problème, en mobilisant tous les services publics, qui en province sont placés sous votre autorité, et qui ont le devoir d'y apporter solution.

L'un des services à mobiliser est l'Office des Voiries et Drainage, dont l'une des missions est, en vertu de l'ordonnance n° 87-331 du 16 septembre 1987, l'exécution des travaux d'entretien, d'aménagement, de modernisation et de développement des infrastructures urbaines de voirie et drainage. La survenue d'accidents répétitifs liés au trafic sur le tronçon susmentionné ainsi que sur



d'autres est due en partie au défaut de mise en place de certaines facilités pour une meilleure circulation routière. Les piétons et plusieurs usagers des moyens de transport public et privé, parmi lesquels de nombreux jeunes élèves et les étudiants de nos universités, vivent en danger permanent. Le dernier accident, qui a entraîné la mort de neuf personnes dont huit très jeunes écoliers, a occasionné beaucoup de tristesse dans notre population, mais de tels accidents risquent de se reproduire si aucun effort n'est fait pour garantir une circulation sécurisée. Il est du devoir de l'administration urbaine et du gouvernement provincial de mettre en place les facilités matérielles et de réguler les mouvements et arrêts des véhicules pour le bien-être de toute notre population, et particulièrement de ceux qui empruntent la voie de circulation mentionnée plus haut.

Qu'il plaise à votre autorité de considérer la possibilité d'instruire les services responsables d'initier des actions appropriées, notamment de :

- Indiquer distinctement les passages piétons, spécialement aux entrées d'avenues et d'établissements tels que écoles, hôpitaux, etc. ;
- Installer des panneaux de signalisation aux abords des routes telles que le tronçon susmentionné, indiquant vitesse maximale et autres consignes (passages piétons ; entrées d'écoles ou d'avenues) ;
- Placer en permanence des agents de la Police de Roulage aux endroits stratégiques (passages piétons et bifurcations), et d'exiger qu'ils imposent un minimum de discipline ;
- Aménager des ralentisseurs de type dos d'âne entre les passages piétons, aux entrées d'écoles et d'universités ;
- Sensibiliser les conducteurs au respect du Code de la route et veiller à un réel contrôle technique, spécialement des gros engins ;
- Appliquer des sanctions appropriées aux contrevenants à la législation en vigueur ;
- Empêcher les arrêts sauvagement improvisés sur la chaussée, organiser des parkings de stationnement et indiquer scrupuleusement les sens de circulation sur la route.

Ces mesures non exhaustives pourraient faciliter la mise en œuvre du droit à la libre circulation des personnes sur le tronçon susmentionné et aider à éviter d'autres accidents. Elles pourraient être répliquées dans des endroits similaires de la Ville pour le bien-être de la population.

Nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos sentiments respectueux et patriotiques.

Kanigula MUBAGWA
Recteur, UCB.

